

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N° DNCMP/114
/F /2015 POUR LA FOURNITURE D'UNE AMBULANCE DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE BUJUMBURA

Date de publication : 28 / 03 / 2018
Date d'ouverture des offres : 17 / 05 / 2018
Type de marché : Marché ouvert international

Objet

1. La Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert International pour la fourniture d'une ambulance de l'Aéroport International de Bujumbura dont les spécifications techniques sont reprises à la deuxième partie de ce dossier.

Financement du marché

2. Le marché sera financé sur fonds propres de la Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi exercice 2018.

Spécifications du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International (AOOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

4. La fourniture prévue dans le cadre de ce marché est en un seul lot.

5. Le marché est à exécuter dans un délai maximum de nonante (90) jours calendaires.

Conditions de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics révisé du Burundi.

Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté à l'adresse indiquée au point 19 pendant les heures de services. Il peut être obtenu moyennant le paiement de cinquante mille francs burundais (BIF 50 000) à verser 50% au crédit du compte n°1123/168 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de

l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi ou à la caisse de l'AACB et 50% au crédit du compte N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

Présentation de l'offre

9. Les offres doivent comprendre **une garantie bancaire de soumission de deux millions de francs burundais (BIF 2 000 000)** sous la forme de garantie bancaire. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

10. Les offres devront être soumises à l'adresse mentionnée au point 19 ci-dessous au plus tard le 17 / 05 / 2018. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Validité des offres

11. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires types inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres, **dont les dispositions et les formats doivent être strictement respectés.**

12. Les offres sont valables pendant une période de nonante (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 19 ci-dessous au plus tard le 17 / 05 / 2018 à 10 heures.

14. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura, Tél : +257 22203102/ +25722203100 ; Fax :+257 22223428 ; **E-mail : aacb@aacb.bi**, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins dix (10) jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14 de l'Avis d'Appel d'Offres.

15. Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

16. L'ouverture des offres aura lieu le 17 / 05 / 2018 à 10 heures 30min.

17. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi sise à l'Aéroport International de Bujumbura.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

Conformément à l'article 22, al. 9 du Code des Marchés Publics révisé du Burundi, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

18. Les exigences en matière de qualification sont:

a) Pour l'offre technique

1. Les preuves d'achat du dossier de cet appel d'offres portant le numéro du DAO;
2. La déclaration d'origine des fournitures suivant le modèle en annexe 3 ;
3. Les spécifications techniques ;
4. Le prospectus technique du véhicule en original (la copie n'est pas acceptée);
5. La garantie de disponibilité des pièces de rechange ;
6. Une attestation de non redevabilité de l'INSS en cours de validité en original;
7. Une attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'OBR en original ;
8. Une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce qui date au plus de trois (3) mois.
9. L'adresse complète (adresse fixe connue, un domicile élu, un siège social,...) ;
10. Le Certificat d'Identification Fiscale (NIF) ;
11. Le service après-vente (disposer d'un garage) ;
12. L'autorisation du fabricant en original autorisant la vente de son véhicule en annexe 7 ;
13. La garantie bancaire de soumission suivant le modèle en annexe 4 ;
14. Un acte d'engagement suivant le modèle en annexe 6.

b) Pour l'offre financière

1. Le détail des prix suivant le modèle en annexe 2;
2. Le bordereau des prix unitaires rédigé suivant le cadre du bordereau des prix unitaires suivant le modèle en annexe 5;
3. Un acte de soumission rédigé suivant le modèle annexe 1.

NB : - En cas de groupement, chaque membre du groupement doit obligatoirement fournir ses propres documents administratifs demandés aux points 6,7,8,9 et 10 de l'offre technique ;

- En cas de groupement, les membres du groupement doit ouvrir un compte au nom du groupement pour les différentes cautions bancaires exigées ;
- Acte notarié du groupement ;
- Une procuration notariée autorisant le(s) signataire(s) de la soumission à agir au nom du groupement en qualité de Chef de file;
- L'absence ou la non-conformité d'un de ces éléments ci-haut spécifiés entraîne automatiquement le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du Code des Marché Publics.

Adresse

19. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Direction Générale de l'Autorité de l'Aviation Civile du Burundi
Aéroport International de Bujumbura
B.P 694 Bujumbura- Burundi
Tél: +257 22 20 31 02/+257 22 20 31 00
E-mail: aacb@aacb.bi

AOOI N° DNCMP/ 114 /F/ 2018

« Offre pour la fourniture d'une ambulance de l'aéroport international de Bujumbura ».

A n'ouvrir qu'en séance publique du 17/05/2018

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE
L'AVIATION CIVILE DU BURUNDI**

Emmanuel HABIMANA

